

AGORA

La lettre du Conseil de développement de Lille métropole

N°3 - Novembre / Décembre 2009 / Janvier 2010

EDITO

Caroline Le Dantec

Vice-présidente
du Conseil
de développement
de Lille métropole



Depuis sa création en 2002, le Conseil de développement de Lille métropole a acquis une réelle **expérience dans sa pratique de la démocratie participative locale** et a su trouver sa place aux côtés des élus de Lille Métropole Communauté urbaine.

Il a démontré la capacité de ses membres bénévoles à **se mobiliser sur des sujets stratégiques** pour la métropole lilloise, en apportant par exemple ses propositions lors des Grands débats communautaires. Il a aussi prouvé sa capacité à être « **boîte à idées** » en initiant des projets concrets pour les habitants de Lille métropole comme le Forum Emploi de l'Eurométropole, qui a tenu récemment sa troisième édition à Lille (cf p.4).

Il continue à faire évoluer ses pratiques en s'enrichissant des expériences des autres Conseils de développement dans la région, en Belgique et en France, ou en **développant ses échanges** avec les autres espaces locaux de démocratie participative, comme les Conseils de quartiers par exemple.

Parce qu'une démocratie participative régulièrement renouvelée est un gage de dynamisme, le Conseil de développement lance tous les deux ans un appel à candidatures à tous ceux qui souhaitent être acteurs de l'attractivité de notre métropole (cf.p1) !

Sommaire

L'actualité du Conseil	p.1
Dossier : Démocratie participative : utopie ou réalité ?	p.2
Quoi, qu'est-ce ? Le Plan Climat territorial	p.4
Du côté de chez eux : Le Forum de l'Eurométropole.....	p.4
Zoom sur : Le Forum Emploi de l'Eurométropole	p.4
La parole à : Bruno Libert	p.4

L'actualité du Conseil



Le Conseil de développement **renouvelle la moitié de ses membres** : il lance donc un appel à candidatures aux organismes/associations du secteur sociétal et économique de la métropole lilloise et aux citoyens, qui souhaiteraient **participer aux débats de la société civile et être force de propositions auprès des élus** de Lille Métropole Communauté urbaine.

Cet appel à candidatures **s'adresse à toutes les composantes de la société civile dans sa diversité** : associations, entreprises, universités, syndicats, organisations professionnelles, etc. Leurs représentants au Conseil de développement sont des hommes et des femmes : jeunes actifs, retraités, étudiants, personnes représentant le Bassin minier, des Wallons, des Flamands...

Comment devenir membre du Conseil de développement de Lille métropole ?

Il s'agit de déposer une candidature afin d'intégrer le Conseil **pour représenter une structure sociétale** (éducation, social, sport, culture, réseaux citoyens, structures spirituelles, etc.) **ou économique** (entreprises, professions libérales, monde agricole, syndicats, promotion économique, etc.), voire une candidature **en son nom propre**.

Envoyer à l'attention de Didier PARIS, Président du Conseil de développement de Lille métropole :

1. une lettre de motivation
2. un CV
3. le cas échéant, une présentation de l'organisation.
4. le cas échéant, un écrit de l'organisation qui mandate la personne pour être représentée.
5. une photo numérique.

Par mail : conseildeveloppement@cudl-lille.fr

Par courrier ou dépôt à : Conseil de développement de Lille métropole / Candidature - Espace International - 299 Bd de Leeds - 59777 EURALILLE

AGENDA

Séance plénière du Conseil de développement 9 décembre 2009 - 17h30

à Lille Métropole Communauté urbaine (rue du Ballon à Lille). Les séances plénières sont publiques.



« La ressource de connaissances et d'énergie offerte par les citoyens, lorsqu'ils s'associent bénévolement pour contribuer à la prospérité et l'harmonie de leur Communauté de vie, est considérable. Il serait regrettable de ne pas chercher à l'utiliser »*.

Jean-Joseph REGENT

Jean-Joseph REGENT, récemment décédé, était le Président fondateur du Conseil de développement de Nantes Métropole
*Citation extraite de son livre « La part du citoyen » (L'Harmattan - juin 2009)



Questions à...

Quel regard portez-vous sur vos actes de démocratie participative ?

Jean-Christophe LAMPE

Vice-président de UFC
Que choisir ?



«La mobilisation au quotidien est très encourageante, elle débouche souvent, à plus ou moins long terme, sur de réelles avancées. Dans les instances consultatives telles que le Conseil Communal de Concertation ou le Conseil de développement, les résultats positifs sont plus tenus, en termes de prise en compte de l'expression de la société civile. C'est la limite la plus évidente de la démarche, toutefois c'est par sa pugnacité et sa pertinence qu'elle construit sa crédibilité aux yeux des élus.

Réfléchir ensemble et échanger, rencontrer des experts, s'enrichir dans la convivialité, permet la rédaction de contributions concrètes et ambitieuses susceptibles d'interpeller les instances de décision. »

Nouria MESSAoudi

Directrice de la Mission locale
Tourcoing Vallée de la Lys



«La démocratie participative permet l'écoute, le dialogue, l'échange approfondi entre les citoyens et leurs élus. Dans le cadre du Conseil de développement, sa saisine sur des sujets chers aux élus est un gage de reconnaissance de « l'expertise d'usage » de la société civile ; elle est

associée dès l'élaboration des projets à travers des réflexions et des débats de qualité, jusqu'à la prise de décision voire son application (commission des suites). Mon optimisme vient du sentiment d'apporter ma contribution au progrès, aux décisions, à l'avenir, par la diversité des questionnements pour un objectif commun : faire avancer la métropole. »

Yann ORPIN

Président du Centre
des Jeunes Dirigeants



« Le Centre des Jeunes Dirigeants compte une centaine d'entrepreneurs actifs, qui prônent l'économie au service de l'Homme, et défendent l'idée d'un libéralisme responsable. Le Conseil de développement facilite les échanges entre des « échantillons » représentatifs des habitants/acteurs de la Communauté Urbaine de Lille et les institutions. La diversité d'opinions et la libre expression de chacun font la force du Conseil de développement. Il ne faut pas cependant que le consensus amène à prendre des semblants de décisions au risque de freiner l'innovation. A la fois heureux d'être au Conseil de développement mais parfois frustré des échanges, je préfère un débat animé à une discussion consensuelle pour que cette richesse d'avis divers émanant du territoire vécu réussisse à influencer les décisions des élus. »

Ni le contraire de la démocratie représentative, ni semblable à la démocratie directe, la démocratie participative jouit d'une notoriété grandissante, tant en Europe que dans notre pays. Qu'est ce que cela signifie ? Comment se met-elle en pratique ?

Une riche réflexion sur ce thème

Le thème de la démocratie participative est l'objet, surtout depuis les années 1990, de nombreuses recherches et publications. Les définitions et concepts se multiplient : études pluridisciplinaires, en science politique, en sociologie, en géographie, en philosophie, en psychologie sociale.

Nous pouvons définir la démocratie participative comme l'ensemble des dispositifs et des procédures qui **permettent** d'impliquer des **citoyens** dans la vie politique et d'**accroître leur rôle dans les prises de décisions**. Elle se traduit aussi par l'organisation d'**espaces de dialogues et de débats** qui garantissent que les idées et propositions des citoyens soient examinées de manière efficace. Elle s'appuie sur une transparence de l'information indispensable à la montée en compétence des citoyens.

Ainsi l'aspect positif de la démocratie participative serait de **favoriser le débat, l'expression des citoyens** et de permettre aux élus de prendre des décisions qui vont dans le sens du « **bien commun** ». Mais a contrario, elle a aussi ses limites : celles de la représentativité des citoyens, toujours sujette à débat et du risque que l'aspect consultatif puisse se limiter à la somme des intérêts personnels de chacun.

Participative : utopie ou réalité ?



Un socle juridique

Les Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR) datent de 1972. Les Lois Pasqua en 1995 et Voynet en 1999 sur le développement du territoire et la Loi Vaillant de 2000 sur la démocratie de proximité (connue pour l'obligation de mise en place de conseils de quartiers dans les villes de plus de 80 000 habitants), forment le socle juridique des nouvelles entités de démocratie participative.

Et dans la pratique ?

Dans la pratique, la démocratie participative peut prendre des formes diverses : Conseils de pays, Conseils communaux consultatifs - à l'image de celui de la ville de Lille, l'un des plus anciens, ou encore les conseils de quartiers, les conseils des sages, des étrangers, les conseils des jeunes ou des enfants et les Conseils de développement, bien évidemment.

De surcroît, de nombreuses associations et réseaux, qui ont pour objectif de former et d'aider les populations à s'insérer dans la gestion publique locale, se sont développés autour de ce thème¹.

Les Conseils de développement : l'un des outils de la démocratie participative

Les Conseils de développement sont donc l'une des formes de la démocratie participative. Créés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 (LOADDT), elle prévoit qu'un Conseil de développement peut être installé dans chaque agglomération de plus de 50 000 habitants.

Dix ans après le vote de cette loi, il existe en France environ 450 Conseils de déve-

loppement de taille, de forme et de fonctionnement divers et variés. Ces Conseils se regroupent en partie au sein d'une Coordination nationale.

Le Conseil de Lille métropole : une réalité depuis 2002

A Lille Métropole Communauté urbaine, le Conseil de développement a été créé en 2001. Actuellement présidé par Didier Paris qui a succédé à Patrick Peugeot en 2008, il est composé de 176 représentants de la société civile, issus des mondes économique et sociétal.

Il remplit une fonction consultative auprès des élus de Lille Métropole Communauté urbaine. Il émet dans ce cas des avis qui sont préparés, rédigés par une commission, débattus et adoptés par ses membres puis transmis aux élus.

Il peut également « s'autosaisir » sur des sujets d'intérêt communautaire et initier des projets tels que « La Route du Louvre », le « Forum Emploi de l'Eurométropole », le Guide du logement pour les jeunes.

Avec ses 176 membres, le Conseil de développement de Lille métropole est riche de sa diversité, des hommes et des femmes d'horizons et d'âges variés, de son ouverture aux territoires voisins (belges et de la région Nord-Pas de Calais).

Lieu d'échanges et d'expression démocratique, il prouve que la démocratie participative est une réalité.

(1) Un exemple : l'ADELS (Association pour la Démocratie Locale et Sociale - créée en 1959) et sa revue TERRITOIRES.

LEXIQUE

DÉMOCRATIE

Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. On le résume souvent à « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

En général et c'est le cas en France, le peuple exerce cette souveraineté de manière indirecte puisque il élit des représentants : c'est la **démocratie représentative**.

Plusieurs systèmes viennent renforcer toutefois l'influence directe des citoyens dans la prise de décisions : ils sont parfois amenés à statuer sur certaines lois, par les référendums par exemple. La **démocratie participative** est aussi un moyen pour les citoyens de s'investir plus directement dans le processus démocratique.



BIBLIOGRAPHIE

La démocratie participative, promesses et ambiguïtés - Michel Falise (l'Aube - 2005)

Sciences de la société n°69 : démocratie participative en Europe - Stefan Bratosin ; Julia Jean-Thierry (Presses universitaires du Mirail ; CNRS ; CNL)

Petites fabriques de la démocratie. Participer : idées, démarches, actions - Anne Dhoquois et Marc Hatzfeld (Autrement - 2007)

La démocratie participative - Jean-Pierre Gaudin (Armand Colin - 2007)

Le Nouvel esprit de la démocratie - Loïc Blondiaux (La République des idées, Seuil - 2008)

La part du Citoyen, Jean-Joseph Régent (l'Harmattan - juin 2009)

La démocratie participative - Yves Sintomer (Problèmes politiques et sociaux n° 959 ; La Documentation Française - avril 2009)

Conseils de développement de pays et d'agglomération. Modes d'emploi Philippe Langevin (ADELS - avril 2009)

Quoi, qu'est-ce ?

Le Plan

Climat territorial

Il s'agit pour une collectivité territoriale d'intégrer **les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre** dans une politique de développement durable. Cela se traduit par la mise en place d'un Plan Climat qui définit des actions collectives avec les acteurs du territoire pour **réduire les impacts de notre activité**, notre consommation, nos comportements sur le climat. Cela passe **par exemple** par le

changement de comportements en matière de déplacements ou de consommation, l'amélioration de la qualité des logements ou le développement des circuits courts alimentaires. Le Plan Climat territorial implique aussi **d'anticiper** pour réduire la vulnérabilité économique et sociale du territoire que les variations climatiques risquent de provoquer.

Du côté de chez eux



Le Forum de l'Eurométropole

Le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier Conseil de développement transfrontalier, a été installé à Tournai le 28 septembre 2009 par le Président de l'Eurométropole, Stefaan De Clerck. Les 60 membres dont 15 Wallons, 15 Flamands et 30 Français ont élu leur Président, Patrick Peugeot et les 3 Vice-présidents issus de chaque territoire: Chantal Uytterhaegen (Lille), Philippe Luyten (Wallonie Picarde) et Piet Vanden Abeele (Flandre).

Représentant la société civile, le Forum participe à la réflexion transfrontalière, émet des avis et formule des propositions de projets à l'échelle de l'Eurométropole.

Des pistes de travail ont été évoquées: la mobilité et les transports publics, le marché de l'emploi, l'enseignement et la formation, la recherche, l'innovation, la promotion internationale de l'Eurométropole, le tourisme, la culture et la langue, le développement durable.

Des projets concrets seront initiés en s'appuyant notamment sur l'expérience transfrontalière du Conseil de développement de Lille métropole et des initiatives existantes afin d'apporter une réelle plus-value pour chaque territoire et pour l'ensemble des trois.

Zoom sur...

Le Forum Emploi de l'Eurométropole

Ce projet est une initiative du Conseil de développement de Lille métropole, portée aujourd'hui par les services publics de l'emploi français, wallon et flamand. Il s'est concrétisé par une première édition en 2007 à Kortrijk, puis en 2008 à Tournai.

Cette année le Forum organisé le 7 octobre à Lille a démontré sa pertinence par la présence de 77 entreprises wallonnes, flamandes et françaises, 500 offres d'emploi et 7500 visiteurs venant des trois régions. En plus d'être un espace de recrutement, le Forum renseigne aussi sur le statut et les avantages des travailleurs frontaliers. Il propose des renseignements sur les formations, notamment l'apprentissage du néerlandais.



La parole à...



Bruno LIBERT

Fondateur d'Alliances, Président du Comité d'Agrément

Créée en 1994, l'association Alliances, est issue de débats qui avaient lieu dans les années 1990, au Centre des Jeunes Dirigeants, sur le thème de « l'entreprise citoyenne ». Philippe Vasseur, son Président, a créé, dans son prolongement, le World Forum de Lille, pour présenter des « bonnes pratiques » d'entreprises du monde entier et valoriser ainsi l'économie responsable.

Pourquoi avoir créé un Comité d'Agrément, au sein de l'association Alliances ?

Le raisonnement à l'époque était le suivant: « ce qui est bon pour ma ville, est bon pour mon entreprise », donc mon entreprise est concernée par « ma ville ». Les entreprises de la région ont tout de suite adhéré à cette idée et c'est donc très naturellement que nous avons créé un Comité d'Agrément, composé de personnalités de la Société civile,

pour mieux faire connaître les actions « citoyennes » des entreprises. C'est un lieu reconnu pour la richesse et la diversité des actions qu'elle soutient, sans pour autant être mécène ou philanthrope.

Comment se déroule la sélection des projets et en quoi, le Réseau Alliances est aujourd'hui, un lieu incontournable de la RSE ?

Les projets sont repérés par notre réseau et font l'objet d'une analyse, selon des critères que nous avons définis et qui permettent de valider le concept européen d'« entreprise à Responsabilité Sociale et Environnementale » (RSE).

Une délégation « d'experts » d'Alliances rencontre l'entreprise plusieurs fois et argumente le projet lors du Comité d'Agrément.

L'association a réussi à ne pas succomber au « merchandising », sa doctrine et son éthique ont été maintenues. La RSE n'est ni du prosélytisme, ni de la morale: c'est de l'intérêt bien compris pour l'avenir.

C'est ce concept de responsabilité Sociale et environnementale que je tiens à porter au sein du Conseil de développement de Lille métropole, lui-même riche de sa diversité et de la richesse de ses membres.

Directeur de la publication : Didier Paris

Rédaction : Claudie Bossut, Hélène Chanson, Michèle Mathé, Chantal Uytterhaegen, Anita Villers et l'équipe de coordination du Conseil

Crédits photos : LMCU, Conseil de développement de Lille métropole, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Impression : LMCU, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal : mars 2009 - ISSN : 2101-6615

Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (Appui technique) - Espace international,

299 Boulevard de Leeds, 59777 Eurallille - Tél. : (0033) (0)3.20.63.33.54 - Fax : (0033) (0)3.20.63.73.99

Mail : conseildeveloppement@cudl-lille.fr - <http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>